



Nous croyons en notre pays, **Maurice**. Nous sommes infiniment convaincus que Maurice peut se libérer de tout ce qui l'accapare, que Maurice peut fédérer toutes les énergies, que tou-te-s ses **citoyen-ne-s** ont le potentiel de retrouver la place qui leur revient légitimement.

La **République** de Maurice que nous voulons, c'est celle qui est en ordre, celle qui avance, celle qui renoue avec ses origines : une administration modèle, une vision de l'avenir et un cap avant-gardiste. Celle où les institutions et organes administratifs fonctionnent. Rappelons-le, et c'est notre Histoire, **Port-Louis**, Chef-Lieu des **Mascareignes**, a été bâti ainsi et dans cette optique.

Malheureusement, trop longtemps depuis notre **Indépendance** en **1968**, des réformes nécessaires ont été différées, repoussées ou rejetées pour des raisons tant électoralistes, que communautaires et partisans et la nouvelle classe dirigeante, tant du Gouvernement que de l'Opposition parlementaire, a perverti le bon fonctionnement de nos institutions.

Maurice ne peut demeurer prisonnier de ses nouveaux maux, de ses acteurs politiques d'un autre temps.

Nous avons un destin commun et nous devons tou-te-s participer à sa concrétisation. Aucune exclusion, qu'elle soit ethnique, physique ou du genre ne peut se justifier.

Au **Ralliement Citoyen pour la Patrie**, nous n'avons qu'une seule passion : la passion de notre Mère-Patrie, notre **Motherland** comme nous le rappelle notre hymne national. Oui, « *Gloire à Toi, Mère-Patrie* » et toujours ! Nous avons l'amour des mauriciennes et mauriciens indistinctement, quelle que soit leur zone géographique d'origine ou d'appartenance.

Réunis, ensemble, main dans la main, nous pouvons faire rayonner notre Pays.

Oui, Nous devons devenir une **Nation de professionnels** et de **talents**.

Nous, au Ralliement Citoyen pour la Patrie, avons un **Plan** englobant les **grands axes de réformes essentielles** pour notre bien-être commun et celui de nos enfants. Nous devons procéder à une série de **chirurgies** sur notre système de gouvernance et d'administration et adopter les mesures fortes. C'est ce que nous voudrions proposer à l'ensemble de nos **citoyen-ne-s** dans le cadre des **élections législatives générales** de **2019**.

Il s'agit d'un socle non exhaustif mais prioritaire.

Nous sommes maintenant à un carrefour, à l'heure des choix : le **choix** de notre futur.

Dix grands chantiers sont urgents tant pour réformer notre **structure Étatique** que pour définir une **nouvelle politique volontariste** afin d'affronter convenablement le futur.

1. INSTITUTIONS POLITIQUES : Les institutions et principaux organes administratifs sont en panne ou ne sont que des satellites du *Prime Minister's Office*, la **Primature**. Ils n'ont aucune **indépendance** ou **autonomie** dans leur fonctionnement. Pour qu'il y ait une véritable Démocratie, un **équilibre des Pouvoirs**, pour que les contre-pouvoirs et organes de régulation puissent assumer leur mission, un certain nombre de recadrage est nécessaire.

- Le **Président de la République, Chef de l'État**, arbitre et garant de la Constitution, doit être élu au **suffrage universel** direct à deux tours pour avoir une légitimité nécessaire à l'exercice de ses fonctions. A tout le moins, le Président de la République doit être élu par un **collège électoral** composé de l'ensemble des élus de la République (député, conseillers municipaux, conseillers de district, élus de l'Assemblée Régionale). Le Président ne peut pas être nommé, comme c'est devenu la pratique, sur une base purement communautaire et être l'obligé, le soumis du Premier ministre. Il doit pouvoir acquérir, par son **élection**, la stature d'un véritable Chef de l'État. Le poste de **vice-président** doit être aboli car il n'est plus nécessaire eu égard aux moyens de communication modernes. En cas de vacance à la présidence, un intérim pourrait alors être assuré par le *Speaker*, mis en indisponibilité au **Parlement** le temps de l'exercice de ses fonctions de Président.
- **L'Assemblée Nationale** doit être présidée par un *Speaker* qui est **député-e** et non, comme c'est le cas actuellement, par une personne extérieure, de surcroît une candidate battue aux élections mais nommée Présidente de l'Assemblée par la suite. Pour l'**autorité** du *Speaker*, pour qu'il puisse commander le respect dans la police des débats, il doit être un élu. L'Assemblée doit comprendre en son sein 5 à 6 **commissions** permanentes afin de mieux contrôler, sur un plan technique, l'action du **Gouvernement** et du suivi du **Budget** : il s'agit des commissions Économiques, de la Sécurité intérieure, Affaires sociales, Éducation et Culture, Affaires étrangères, des Industries et productions.
- Les périodes des **sessions parlementaires** doivent être fixées constitutionnellement ou du moins légalement et non laissées au bon vouloir du seul Premier ministre, ce qui conduit à des abus (suspensions prolongées du Parlement comme en 2014).
- Les fonctions **d'Attorney General** doivent être abolies. Le Gouvernement sollicitera le conseil juridique nécessaire à son action auprès de l'Office du **Solicitor General**, sur lequel s'appuie déjà l'Attorney

General, devenu malheureusement un moyen pour caser les proches. Le Gouvernement comprendra en son sein un **Ministre de la Justice** et de protection des droits humains et fondamentaux chargé des questions de son ministère.

- Les postes de *Parliamentary Private Secretary* (PPS) doivent être purement et simplement abolis. Ils constituent des **dépenses publiques** manifestement inutiles.
- Les postes de **Deputy Prime Minister** et de **Vice Prime Minister** doivent, pour les mêmes raisons sus-indiquées, être abolis. En outre, ces postes ne sont plus nécessaires eu égard aux moyens de communication modernes. Le Président, comme le Premier ministre, en voyage à l'étranger peuvent continuer à s'occuper des affaires du pays. En cas d'intérim nécessaire au poste de Premier ministre, le Président nommera celui qui il pense pourra commander une majorité au Parlement à ce poste.
- La **durée** des fonctions d'un **Premier ministre** à la Primature doit être limitée dans le temps afin de mieux permettre le renouvellement de la classe politique. N'étant pas un mandant en tant que tel, il y a lieu de fixer une limite en nombre d'années d'exercice de la fonction. La fonction de Premier ministre doit être limitée à **12 années** consécutives ou cumulatives.
- Le traitement des députés, ministres, chef de gouvernement, chef de l'État et autres titulaires de fonctions électives et représentatives doit être apprécié au regard du caractère patriotique de la mission. Leur salaire doit être **diminué de 50%**. Les indemnités de voyage (*per diem*) doivent être abolies. En voyage, tout est déjà pris en charge pour les représentants de l'État.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET POLITIQUE PÉNALE : Pour avoir le bonheur de bien vivre, l'**ordre public** doit être respecté et la sécurité publique assurée. Les mauriciennes doivent être protégées contre l'insécurité grandissante, contre la banalisation des **crimes**, tant en ce qui concerne les atteintes à la personne ou aux biens que ceux de nature économique. Pour cela, une nouvelle **politique pénale** doit être définie. Il faut rompre avec le **laxisme** du passé, l'**impunité** dont les forts, surtout politiquement, ont pu bénéficier et qu'il y ait un véritable titulaire à la tête d'un **ministère de l'intérieur** à part entière. Ce poste ne peut plus être assuré et cumulé par le **Premier ministre**. Le ministre de l'intérieur serait alors investi de la responsabilité du développement d'une politique sécuritaire et pénale. La mise sur pied d'une **École de Police** chargée de la **formation permanente** et **obligatoire** des policiers permettrait également à ces derniers d'exécuter de manière efficace leur mission. Le policier doit notamment être formé de manière satisfaisante aux règles et moyens de recherches et conservation d'indices, aux techniques de l'interrogatoire et aux respects des droits fondamentaux.

- La **Police technique et scientifique** (*forensic services*) mérite d'être particulièrement étoffée. A titre d'exemple, l'utilisation de l'**ADN** doit donner lieu à la création d'un véritable fichier central conservant les données aux fins

d'exploitation future, aux possibilités de conservation des échantillons d'ADN. Il y a lieu d'exploiter le **bornage téléphonique** et toutes nouvelles techniques d'investigation. La Police technique et scientifique doit être à jour des évolutions techniques et scientifiques.

- La lutte contre les **crimes économiques**, pas seulement la **corruption**, doit être renforcée et devenir efficace. La *Prevention of Corruption Act* doit être abolie et remplacée par une **Loi contre les Crimes Économiques** englobant l'ensemble des crimes économiques dont beaucoup ne sont pas pris en compte par l'actuelle *Prevention of Corruption Act*. À titre indicatif, on peut citer le « **délit d'initié** » (*illegal use of insider information*) par une autorité publique, lorsqu'un ministre ou fonctionnaire/agent public exploite des informations confidentielles qu'il a pu avoir sur la politique que le Gouvernement entend mettre en œuvre à son bénéfice ou pour ceux de ses proches, le **gaspillage** à outrance des fonds publics, ou le **détournement à des fins manifestement personnelles** des dépenses de l'autorité publique/État ou encore les **emplois fictifs** (le recrutement des proches/amis/agents) au sein des administrations alors qu'ils ne sont affectés à de véritables postes.

3. **JUSTICE ET ENQUÊTE CRIMINELLE** : Le sentiment d'injustice engendre une méfiance envers les institutions. Notre système de Justice dans sa globalité doit être efficace, productif et juste. L'**accès à la Justice** doit être simplifié. Nous devons mettre fin aux **procédures lourdes** et compliquées inutilement. Parallèlement, l'**enquête criminelle** doit être menée de la manière la plus professionnelle afin que le dossier de la poursuite soit le plus solide possible et n'aboutisse pas, comme c'est trop souvent le cas, à des non-lieux (*cases dismissed*).

- Pour tout contentieux avec une **Administration** ou une **autorité publique**, le juge doit pouvoir être saisi par « **simple requête** » directement dans laquelle le requérant fait état de l'ensemble des griefs et demandes. Le citoyen doit pouvoir avoir un accès direct à la **Justice**. Il faudrait développer devant le juge la pratique ou le force probante des témoignages écrits ou attestations.
- A l'ère des **nouvelles technologies** de communication, la justice doit être **dématérialisée** autant que possible. Les fichiers **PDF** doivent remplacer le papier. Il y a lieu de mettre en place un outil internet d'échanges dématérialisés entre le juge et les parties.
- Il faut créer trois **Pôles de « Juges d'Instruction »** chargés de diriger l'**enquête** (policrière/criminelle) dans trois domaines et de manière permanente : pour les **crimes de sang**, les affaires complexes de **crimes économiques**, les **grands trafics de stupéfiants (drogues)**. L'enquête dans ces affaires doivent être placées sous la direction d'un juge (*Magistrate/Judge*) en détachement et affecté à ces pôles d'instruction. Un **juge d'instruction** agit de la même manière qu'une **Commission d'enquête** sauf qu'il a une existence permanente et est systématiquement saisi des affaires graves. Les juges d'instruction seraient alors nommés par

le *Judicial and Legal Services Commission*. Au vu du rapport du juge d'instruction, l'affaire est renvoyée devant le juge (la cour) pour être jugée et sanctionnée. Dans ces conditions l'ICAC, particulièrement inefficace notamment parce que son Directeur est nommé en toute discrétion par le **Premier ministre**, sera purement et simplement abolie.

- Le **Directeur des Poursuites Publiques** doit avoir un regard systématique sur la conduite des enquêtes relevant de la direction de la Police (hors juge d'instruction) et doit pouvoir lui donner des directives.
- Il y a lieu d'instituer la « **Partie Civile** », inexistante chez nous, dans le cadre des procédures pénales/criminelles. La partie civile est la victime, ou si elle est décédée, ses proches. Elle est une partie au procès de l'accusé. Actuellement, la victime n'est au mieux qu'un témoin dans sa propre affaire. Si la victime devenait Partie Civile, elle pourrait avoir droit au dossier, poser des questions, demander des actes (ex. une enquête, convoquer quelqu'un pour audition par la police ou le juge d'instruction etc.). Une partie civile a aussi un autre intérêt, c'est palier à la carence de la police ou d'un juge. Imaginons dans une enquête la police oublie ou ne veut pas entendre une personne. La partie civile, parce qu'elle est partie au procès, peut lui contraindre d'entendre la personne. Dans les affaires de crimes économiques, il y a lieu de permettre aux **associations** qui ont pour finalité la **bonne gouvernance** ou la lutte contre ces crimes de pouvoir se constituer en « partie civile » devant la justice.
- L'actuel régime de la **Preuve** (*Evidence*) rend impossible l'établissement de la **culpabilité** alors même que les faits sont évidents ! Il est inadapté à notre société et nos mœurs. Dans notre système actuel, trop d'éléments de preuve sont exclus, de manière à ce qu'il n'en reste plus rien. Le régime de la Preuve doit être libre, ce qui signifie que tout mode de preuve, sauf lorsqu'il a été obtenu de manière particulièrement déloyale, doit être recevable (*admissible*) et au juge, au regard de l'ensemble des éléments de preuve ou du faisceau d'indices, d'en tirer une conclusion fondée raisonnablement.
- Les critères d'obtention d'une **libération provisoire** (*bail*) doivent être revus afin que le plus faible économiquement ne soit privé du droit à la liberté (provisoire) et il y a lieu de privilégier les critères dites de garanties de représentation (travail, famille, charge familiale, enfants scolarisés, antécédents) à celui du versement de la caution.

4. BON FONCTIONNEMENT DE LA VIE DÉMOCRATIQUE ET ÉTAT DE DROIT : Maurice est, en l'état, une **démocratie** de façade. Si les élections sont libres, elles ne sont pas équitables (*fair*). Le jeu démocratique doit davantage être encadré afin que le choix opéré par le Peuple ne soit pas influencé par des dons ou l'utilisation massive de l'argent. Il y a lieu de limiter les dépenses électorales de manière sérieuse, de les contrôler et sanctionner en cas de dépassement. Les **partis politiques** opèrent dans une zone de non droit, en toute opacité, ce qui peut engendrer toutes les fraudes possibles. Les partis

politiques doivent pouvoir avoir une existence juridique, avoir la personnalité morale comme les associations et non plus être personnifiés à la personne de leur chef comme c'est le cas actuellement. Tous les organes publics participant de loin ou de près à l'exercice démocratique doivent être indépendants. Le **communautarisme constitutionnel** doit être purement et simplement aboli.

- Les partis politiques doivent se déclarer et s'enregistrer, de manière permanente, auprès de la **Commission Électorale** (actuellement l'enregistrement a une durée limitée, le temps d'une élection seulement). L'enregistrement auprès de la Commission Électorale leur conférerait alors juridiquement la personnalité morale, ce qui leur donnerait une existence juridique ou légale. Tous les partis déclarés doivent obligatoirement détenir un compte bancaire. Les individus et entreprises ou autres organisations ne doivent pouvoir faire une donation de plus de 20,000 rs par an à un parti. Les donations provenant d'une autorité publique étrangère doivent être interdites. Toute donation supérieure à 2,000 rs doit obligatoirement se faire par virement ou chèque bancaire. Toute donation doit donner lieu à un reçu. Les partis politiques doivent établir et déclarer leurs comptes annuellement. Un candidat à la députation ne doit pas pouvoir dépenser plus de 400,000 rs pour sa campagne électorale. Les apports matériels du parti dans le cadre de l'élection doivent être pris en charge dans les dépenses du candidat. Chaque élu doit déclarer minutieusement ses dépenses dans le cadre de la campagne officielle. Les dépenses déclarées ou non déclarées feraient alors l'objet d'un contrôle strict de la Commission Électorale. Tout dépassement constaté au plafond des dépenses donnerait lieu à l'annulation de l'élection et l'**inégibilité** de l'élu pour 2 ans.
- La **déclaration d'appartenance communautaire** lors de l'enregistrement en tant que candidat aux élections législatives doit être purement et simplement abolie. Par voie de conséquence, la nomination des députés à raison de leur **appartenance religieuse/ethnique** (*communal best-losers*) doit être également abolie. Les 8 députés supplémentaires seraient désignés parmi les meilleurs candidats battus sans considération au regard de leur appartenance ethnique et partisane (à un parti). Ils seraient choisis en fonction du seul suffrage obtenu. Ainsi, un candidat indépendant pourrait être repêché s'il figure parmi les mieux positionnés.
- A l'**Assemblée Nationale**, les décisions disciplinaires du **Speaker** doivent pouvoir être annulées par un juge en référé (*judge in chambers*) selon une procédure simplifiée dans un délai de 48h de sa saisine.
- L'Assemblée Nationale doit être dirigée par **Bureau**, comprenant bien entendu le Speaker mais également et équitablement des représentants de l'Opposition parlementaire.
- Le droit aux **propositions parlementaires**, aux propositions de loi (émanant d'un simple député) doit être accru. Il y a lieu de prévoir une séance par mois aux propositions de loi.

- Il est absolument nécessaire de mettre fin au **monopole de l'État**, entendons le Gouvernement, sur l'**information télévisée**. L'État doit encourager au plus vite la mise sur pied des chaînes privées de télévision pouvant traiter de l'information et organiser des débats. Les nominations des membres et dirigeants de l'organe régulateur des médias doivent être et avoir lieu par voie d'élection par l'ensemble des journalistes professionnels ou de leurs représentants afin que cet organe retrouve une réelle indépendance et impartialité.
- La charte des **droits de l'homme** se trouvant dans notre **Constitution** doit être redynamisée afin de donner un nouveau souffle à la protection des droits de l'homme. Les droits de la 2^{ème} (droit à l'éducation, au logement, à la sécurité sociale...) et 3^{ème} générations (droit à la protection de l'environnement, du patrimoine commun, droit des faibles, enfants, personnes vulnérables, handicapés, la protection du patrimoine...). Le **principe d'égalité**, de portée générale, doit figurer dans notre Constitution en lieu et place du principe de l'interdiction des discriminations en raison des critères spécifiques, de portée infiniment limitée.
- Le principe de **méritocratie** doit primer et être assuré effectivement dans le recrutement au sein de la fonction publique. Tout candidat lésé doit pouvoir s'adresser à un juge, sur simple requête, qui entend l'autorité ayant procédé au recrutement et examine le dossier du candidat retenu. Le juge pourrait annuler un recrutement dans lequel la méritocratie n'a pas été respectée.
- L'**Administration territoriale** doit être uniformisée et revue en transformant les districts actuels en **Grandes-Villes** (ou méga-villes) afin qu'il n'y ait pas de **différences territoriales** ou de **fracture géographique**. Il ne peut y avoir, dans une République, deux types d'administration territoriale (ville/campagne). Rodrigues doit aussi être une **méga-ville**. Chaque ville doit avoir à sa tête un **maire** désigné pour toute la **durée du mandat** et non de manière tournante comme actuellement. La compétence des villes doit être élargie notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et l'éducation des plus petits.
- Une nouvelle Loi doit instaurer le principe d'un **droit d'accès des citoyens aux documents administratifs**, sauf si le document peut être classé **secret d'État**, pour un meilleur contrôle direct par les citoyens des dirigeants.
- Le département de l'**Audit** doit être remplacé par une **Commission des comptes**, commission entièrement indépendante qui aura pour mission de contrôler l'**opportunité des dépenses publiques** et **surveiller en temps réel** ces mêmes dépenses qui pourraient être contraires à la législation (ou autrement constituer un **crime économique**).
- Des pouvoirs accrus doivent être accordés aux **Ombudspersons** afin de mieux protéger les **droits fondamentaux** de toute personne. Elles doivent

pouvoir procéder à la **résolution amiable** des différends portés à sa connaissance, par voie de **médiation**.

5. **ÉCONOMIE** : Il est urgent de rétablir les paramètres d'une Économie saine et équilibrée. L'État ne peut plus continuer à s'endetter massivement. C'est un lourd fardeau légué à la génération future. Nous devons rétablir au maximum l'équilibre budgétaire. Nous devons lutter contre la vie chère dans un souci de réduction de la **fracture sociale**.

- Le principe d'**équilibre budgétaire** doit être fixé légalement et nous devons poser le principe que tout dépassement de l'équilibre budgétaire doit nécessiter l'accord d'une majorité qualifiée (supérieure à la moitié des députés).
- Un grand coup de pouce doit être donné au pouvoir d'achat des ménages. Il y a lieu de baisser la **TVA** de 2.5% et la ramener à un taux plus équitable de **12.5%**. N'étant pas un impôt redistributif (progressif par rapport au barème fiscal), il érode le pouvoir d'achat des plus modestes. Il faut tout aussi maintenir une **Roupie forte**, non injustement dépréciée pour ne pas pénaliser le consommateur mauricien.
- Maurice doit retrouver une **autosuffisance alimentaire** en produits de base ou de grande consommation et promouvoir au maximum l'**agriculture biologique** locale tant pour la consommation des mauriciennes que pour l'exportation. Le développement de l'agriculture étiquetée bio pourrait devenir un **nouveau pilier** de notre économie.
- Maurice doit devenir un pays producteur d'énergies propres. Nous devons développer massivement nos capacités à mettre sur pied une réelle industrie énergétique en exploitant des **énergies marémotrices** (courant de marée), **houlomotrices** (des vagues et houles), **thermiques**, éoliennes, et solaires. Nous avons amplement du vent, du soleil et de vagues pour fabriquer l'énergie du futur suffisamment pour nous-mêmes. Une réelle politique de diminution drastique de la consommation des **énergies fossiles** doit être mise en place pour diminuer sensiblement notre dépense énergétique.

6. **SANTÉ, SÉCURITÉ CIVILE ET BIEN-ÊTRE** : L'accès à la santé est un devoir de l'**État-Providence** et un droit de tout citoyen. Nous devons être infaillibles sur l'offre publique de santé. L'État doit assumer ses responsabilités de manière effective et efficace. Le **droit à la santé** doit être un **droit opposable**. Si l'État est défaillant, il doit, selon les cas, soit dédommager, soit prendre en charge le coût du traitement qu'il n'a pas pu offrir. Le **droit à la sécurité** dans la vie civile est tout aussi essentiel. Des mesures fortes doivent être envisagées pour lutter efficacement contre les accidents mortels de la circulation.

- Les **hôpitaux** doivent être fournis en médicaments de qualité et de pointe, s'assurer qu'il n'y ait pas de **faux médicaments** (ou contrefaits). Un contrôle strict doit être assuré par le ministère de la santé.

- Les hôpitaux doivent être avoir tous les équipements nécessaires et s'assurer de leur bon entretien et renouvellement.
- Lorsque l'hôpital (public) ne peut offrir des soins aux cas infiniment difficiles et qu'un traitement peut avoir lieu à l'étranger, l'État doit prendre en charge le **coût du traitement** et des frais de voyage du patient.
- Un service d'aide médicale urgente accessible à tous doit être créé en augmentant de manière considérable les véhicules médicalisés du **SAMU** et de **médecins urgentistes** accompagnant ces véhicules. Une réelle unité du SAMU doit être implantée dans chaque district, devenu méga-ville.
- Un **défibrillateur (DAE/AED)** doit être installé dans tous les lieux publics importants et largement fréquenté et les administrations publiques. Les sociétés privées doivent être incitées à en avoir. Une formation à l'utilisation du défibrillateur doit être assurée par tous moyens (spot télévisé, réseaux sociaux...). Le **tramway** (métro express) doit en être équipé.
- Une formation au **premier secours** doit être dispensée dans tous les collèges aux élèves à partir de l'âge de 14 ans. Il doit en être de même en ce qui concerne les risques liés aux **accidents de la circulation**.
- Une formation continue doit être assurée aux **automobilistes** ayant obtenu un permis de conduire de plus de 5 ans. A commencer par ceux ayant le permis depuis plus de 10 ans. Le **code de la route** évolue et ils doivent davantage être sensibilisés aux risques des accidents de la circulation. Le dépistage des produits stupéfiants au volant doit être multiplié. L'État doit procéder à un recensement des routes dangereuses. L'État doit faire construire des trottoirs aux côtés de toutes les routes pour la sécurité des piétons. Les mauvaises signalisations doivent être recensées et y mettre fin. La délivrance du « **contrôle technique** » (*fitness*) doit répondre à des critères plus stricts et renforcés, notamment en ce qui concerne les normes de pollution, et empêcher toute fraude à la délivrance du contrôle technique. L'éclairage des routes doit être amélioré.
- La **météo mauricienne** doit être modernisée et dûment équipée. Un système d'alerte mieux adapté doit être créé pour des phénomènes météorologiques autres que les **cyclones** telles les pluies-inondations et prévoir automatiquement, en cas d'alerte d'un certain niveau de pluies torrentielles, des aménagements pour les élèves, fonctionnaires et salariés.
- L'État doit s'engager à fournir gratuitement **1 kilowattheure** d'énergie électrique aux ménages endettés de plus de 3.000 rs auprès du **CEB**, ce qui les protégera contre toute coupure drastique dans la mesure où l'électricité est nécessaire tant pour la sécurité et que l'éducation.
- Dans la mesure où les **phénomènes cycloniques** seront de plus en plus violents en raison du **réchauffement climatique** et de la **montée des eaux**, il est impératif de lancer un vaste programme de consolidation des constructions existantes, notamment des habitations, prévoir de normes

de sécurité strictes pour les nouvelles constructions et commencer la mise en place du **transport souterrain de l'énergie électrique** en lieu et place de la transmission aérienne (colonnes électriques) systématiquement endommagée au passage des cyclones.

- L'**informatisation** de tous les secteurs de la vie doit être poursuivie et faciliter toutes les **démarches administratives** en ligne.
- Le droit à l'**eau** est un droit fondamental. Afin que tous les **ménages** puissent être effectivement être alimentés en eau de **manière permanente**, il y a lieu de créer des **réservoirs** d'eau supplémentaires, agrandir ceux qui sont existants, avoir des moyens adéquats de captage d'eau et moderniser le réseau. Parallèlement, il faut inciter la population à pouvoir capter l'eau de pluie et à l'utiliser pour certaines tâches ménagères.
- L'usage du **cannabis à finalité thérapeutique**, comme une médecine traditionnelle, doit être **légalisé** et strictement encadré : délivrance sur prescription en **pharmacie** pour soulager des **douleurs de longue durée**.
- Des **abribus modernes** doivent être installés pour indiquer en temps réel l'**heure de passage** des bus, équipés en **GPS**. Il faut redynamiser le réseau des bus pour couvrir l'**ensemble du territoire** et assurer un **transport aux heures tardives**.
- Des mesures facilitant l'accessibilité des **personnes à mobilité réduite** dans les transports en commun doivent être prises. Il en est de même de la voirie, en particulier les trottoirs.
- Les salariés doivent bénéficier d'un **droit de retrait** (*right of withdrawal from work*) dès lors que leur santé est en danger dans le cadre de l'exécution de leurs tâches.

7. **Éducation et culture** : Il n'y a nulle **Démocratie** sans une bonne **éducation** de l'ensemble du **Peuple** et sans accès à la **culture**. A défaut, toutes les manipulations sont possibles et la démocratie est transformée en une **populocratie**. Un accent particulier doit être mis sur l'**accès gratuit** à l'**éducation** pour tous. La « **gratuité de l'éducation** » n'est en réalité pas si réelle ou effective en l'état. Dans une **République**, tous les enfants doivent être **égaux** devant l'accès au savoir.

- Il y a lieu désormais de rendre l'**instruction obligatoire** à tout enfant de nos territoires dès l'âge de **trois ans**. L'**école maternelle** est le point de départ du développement de l'identité de l'enfant et des premiers apprentissages des langues, de la lecture et de l'écriture. L'État doit s'engager à faire construire dans un court délai autant d'écoles maternelles que nécessaire pour tous les enfants de la République.
- L'État doit assurer la gratuité des principaux **manuels scolaires**, fournis ainsi aux élèves par les écoles primaires et collèges.
- Le nombre d'heures de cours, au sein des écoles **primaires** et **collèges** doit être augmenté de 30 minutes par jour en moyenne de manière à ce que l'éducation dispensée par l'État soit suffisante et qu'il n'y ait nulle

nécessité, sauf déficience particulière, pour un élève de recourir aux **leçons particulières**.

- Les **Zones d'éducation prioritaire** doivent être élargies et s'étendre au secondaire. L'État doit créer dans chaque école une **cantine scolaire** capable de fournir un repas nutritionnel aux élèves à des prix **non lucratifs**.
- L'État doit créer un **site internet d'éducation à distance** couvrant l'ensemble des disciplines du secondaire, assuré par des enseignants du public et gratuit.
- Il faut revaloriser l'**Université de Maurice**, en développant des partenariats avec les **grandes universités étrangères** afin que les diplômes délivrés par cette institution soient reconnus sur le **plan international**.
- L'Université de Maurice doit avoir une **bibliothèque** bien fournie par **discipline** enseignée.
- L'État doit construire une véritable **grande bibliothèque nationale** pluridisciplinaire pour permettre l'accès à une meilleure éducation tertiaire locale et notamment à la recherche.
- L'élève étant un citoyen en devenir, l'État doit dispenser, dans le cadre de l'éducation, une **instruction civique** (portant notamment les institutions, leur fonctionnement, la nécessité du **mauricianisme**, la sensibilisation des enjeux fondamentaux tels que le respect de l'environnement, le combat contre le réchauffement climatique, le respect de l'autorité, la paix...).
- Chaque **collectivité locale** doit disposer d'un biblio-bus, une **bibliothèque ambulante**, allant notamment dans les quartiers afin que les enfants (et adultes) puissent avoir accès aisément aux livres de lecture.
- Des cours de **théâtre** doivent être dispensés au **Théâtre de Port-Louis** et au **Plaza** (de Rose-Hill) en particulier afin de développer l'art théâtral de nos plus jeunes.

8. Protection de la nature et lutte contre le réchauffement : Nous avons un devoir envers la nature de par notre héritage. Maurice et ses îles doivent rester des **îles vertes** et il est urgent d'établir un plan de **reboisement des villes**, des quartiers, certaines **montagnes/collines** et créer des espaces verts, etc. L'État et les collectivités publiques doivent donner l'exemple en utilisant au maximum les **énergies non fossiles**, par exemple pour l'**éclairage public** etc. Il faut inciter la construction d'immeubles à **mur végétalisé** et avec **jardin** de toiture. La **qualité de l'air** qu'on respire est primordiale pour notre **santé** commune.

- Les ménages doivent obligatoirement procéder au **tri des déchets** et la **collecte** (des déchets) doit, en conséquence, être tout autant sélective afin de faciliter le **recyclage**. Les collectivités publiques doivent avoir des **camions poubelles** compatibles au **tri sélectif**. Elles doivent également installer, dans les lieux publics, des collecteurs de déchets dits tri sélectif.

- Afin de lutter contre le **réchauffement climatique**, il est urgent pour l'État et les collectivités locales de mettre en œuvre un plan de **reboisement** accru de nos territoires. Il faut planter des **arbres** dans les **bois** existants et certaines montagnes.
- La **végétalisation** pourrait être notre **climatisation naturelle**. Il y a lieu de végétaliser au maximum les **rues** et **voiries** dans la capitale, Port-Louis, et les autres villes et quartiers. Il faudrait créer des **mini-forêts** dans les agglomérations. Les écoles et collèges doivent transformer une partie de leur terrain en **vergers**.
- Une **taxe des collectivités** en fonction de la superficie doit s'appliquer aux détenteurs de **piscines** individuelles. Nous devons privilégier le jardinage ou la végétalisation de l'espace.
- L'État doit inciter l'achat des **bus modernes** répondant aux critères de confort et de respect de l'environnement, ou non polluants.
- Nous devons mettre en place une **politique de taxation ou de détaxation écologique**. Les produits polluants doivent être taxés davantage et détaxer ou diminuer la taxe sur tout ce qui n'est pas polluant. A commencer par les **véhicules**. L'idée est de renouveler le parc automobile mauricien au profit des **voitures propres**.

9. **Sports et loisirs** : Une bonne pratique sportive est nécessaire à l'épanouissement de l'ensemble des concitoyens. L'accès à la pratique sportive doit être facilité.

- L'État doit instituer une **Grande École des Sports** afin de permettre aux jeunes de développer leurs capacités sportives.
- Le **Football** doit être réorganisé en faisant une compétition entre des clubs qui ne sont ni communautaires ni régionaux.
- Il y a lieu d'organiser une **compétition** entre clubs champions de la région **Océan-Indien** à l'image de la Coupe des clubs champions.

10. **Rayonnement international** : Maurice doit retrouver son **rang diplomatique** et non plus être la solde des pays lui offrant un soutien financier.

- Nous devons redéployer les missions diplomatiques dans le monde afin que notre pays soit davantage présent dans **Golfe Persique**, sur le plan économique, et présent au Japon, en Europe du Nord et Amérique Latine pour mieux défendre notre agressivité économique et attirer les investisseurs et touristes.
- Maurice doit reconnaître l'**État de la Palestine** et y ouvrir une représentation diplomatique.
- Pour le rayonnement de notre Pays, nous devons agir en tant que **médiateur** auprès des parties internationales lors des conflits naissants en raison de notre caractère cosmopolite. Maurice doit s'affirmer comme un acteur infatigable de la **Paix** mondiale.

*

* * *

Ces **dix chantiers** représentent, de manière non exhaustive, les actions urgentes à mener afin que Maurice tourne le dos aux abus, à ses nouveaux maux, à ses faiblesses et emprunte la voie de la modernité administrative, de la réussite et du bien-être de l'ensemble de ses concitoyens.

Patriotique dans notre démarche, comme nous l'avons toujours été depuis notre création en 2012, nous invitons tous les partis politiques, en particulier, ceux constituant, avec le **Ralliement Citoyen pour la Patrie**, les nouvelles forces de l'espoir et de rupture, mais aussi aux partis de l'*Establishment* ou les vieux partis à s'en inspirer pour un meilleur développement de notre pays, pour incarner un changement réel, pour donner une nouvelle espérance à la jeunesse de notre cher Pays.

Maurice a besoin d'audaces, de décisions fortes et de réformes en profondeur.

Seul l'intérêt général doit guider l'action politique.

C'est ce à quoi nous sommes infiniment convaincus.

Vive la République
Vive M a u r i c e

L'équipe du **Ralliement Citoyen pour la Patrie**

Annexe :

- *Les 20 Grandes Idées du RCP (programme de 2014)*

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2014

LES

20

GRANDES IDÉES

DU

RALLIEMENT CITOYEN POUR LA PATRIE (RCP)

POUR

« UN NOUVEAU MAURICE »



Maurice, nous l'aimons, c'est notre Patrie, c'est notre identité. Notre Histoire commune forge notre destin. Nous sommes venus d'horizons divers. Nous sommes plurilingues et pluriculturels. Bénis par la Nature, nous avons hérité d'une

terre protégée de grandes catastrophes naturelles.

Il est de notre devoir de construire une société de valeurs et de références afin d'honorer la rencontre des civilisations qui a fait de nous un Peuple.

Or, depuis notre accession à l'Indépendance, le politique n'a pratiqué que des dérives : mise entre parenthèse de la démocratie (renvoi des élections, suspension du parlement, monopole de l'information), effacement des institutions de contrôle et d'équilibre en nommant des proches ou coreligionnaires, démission des responsables face à leur devoir en matière de sécurité tant sociétale que routière et alimentaire. Notre pays traverse une quadruple grave crise : crise de la moralité (politique et administrative), crise identitaire avec la montée du réflexe communautariste, crise de confiance et crise du renouvellement. Parallèlement, des poches de pauvreté s'agrandissent, des quartiers sont ravagés par la drogue et les services publics sont de plus en plus défaillants alors que certains, par pur favoritisme, bénéficient des largesses de l'État et d'autres sont comme des impunis face à la loi.

Il est urgent pour nous, les citoyens, de nous ressaisir et de prendre à bras le corps notre chemin commun. Nous ne pouvons nous laisser engouffrer dans les maux que la classe politique dans son ensemble a distillés depuis des décennies.

Maurice appartient à tous ses citoyens.

Maurice a besoin du renouveau, une refondation et une politique responsable.

Le Ralliement Citoyen pour la Patrie (RCP) a pris naissance pour agir là où tous les autres partis ont échoué et pour que Maurice retrouve sa vocation pleine et entière : Maurice doit rayonner, doit se surpasser et en finir avec ses maux.

Dans le cadre de la campagne des législatives qui s'ouvre, le Ralliement Citoyen pour la Patrie (RCP) publie ci-dessous, par thématique, ses propositions phares et alternatives :

1. **Rétablissement de la sécurité.** La sécurité est la première des libertés. Les mauriciens doivent être protégés contre l'insécurité grandissante. Il faut qu'il y ait un véritable titulaire à la tête d'un ministère de l'intérieur à part entière. Le ministre serait chargé du développement d'une politique sécuritaire et pénale. La mise sur pieds d'une École de Police chargée de la formation permanente des policiers permettrait également à ces derniers d'exécuter de manière efficace leur mission.

2. **Lutte contre la vie chère.** Un grand coup de pouce doit être donné au pouvoir d'achat des ménages. Il y a lieu de baisser la TVA de 2.5% et la ramener à un taux plus équitable de 12.5%. N'étant pas un impôt redistributif (progressif par rapport au barème fiscal), il érode le pouvoir d'achat des plus modestes. Il faut tout aussi maintenir une Roupie forte, non injustement dépréciée pour ne pas pénaliser le consommateur mauricien.

3. **Fortifier les institutions.** Les institutions de l'État doivent être fortes et nullement soumises à la Primature. Le Président de la République, arbitre et garant de la Constitution, doit être élu au suffrage universel direct à deux tours pour avoir une légitimité nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Le poste de vice-président doit être aboli car il n'est plus nécessaire eu égard aux moyens de communication modernes. En cas de vacance de la présidence, un intérim pourrait être assuré par le Speaker, mis en indisponibilité au Parlement le temps de l'exercice de ses fonctions de Président. Le Parlement doit obligatoirement être présidé par un député et non une personne extérieure du Parlement. Le Judiciaire doit s'adapter aux évolutions modernes en adoptant des procédures simples, efficaces et moins couteux en conformité avec nos moyens actuels de communication. La procédure judiciaire doit être dématérialisée.

4. **Affermissement de la démocratie.** Le Best-Loser doit être purement et simplement annulé car il est contraire au principe démocratique. Un Premier ministre ne doit plus pouvoir rester en fonction de manière cumulative de plus de 12 ans. La parité doit être encouragée. Les sessions parlementaires doivent être fixées par la Constitution. Le parlement ne doit plus siéger selon le bon vouloir du Premier ministre, à l'exception des sessions extraordinaires. Il est

démocratiquement important de créer une circonscription des mauriciens de l'étranger pour qu'ils puissent voter aux élections législatives et éventuellement présidentielles. Il y a lieu aussi de fixer le calendrier des élections locales sans possibilité de renvoi. L'Administration territoriale doit être revue en transformant les districts actuels en Grandes-Villes. Il faut créer une Loi sur les partis politiques pour que ceux-ci aient une personnalité morale soumise au contrôle quant à ses dépenses et financements. Il faut limiter de manière stricte la dépense des candidats et des partis aux élections.

5. **Redynamisation des droits fondamentaux.** La charte des droits de l'homme se trouvant dans la Constitution doit être redynamiser afin de donner un nouveau souffle à la protection des droits de l'homme. Les droits de la 2^{ème} (droit à l'éducation, au logement, à la sécurité sociale...) et 3^{ème} générations (droit à la protection de l'environnement, du patrimoine commun, droit des faibles, enfants, personnes vulnérables, handicapés...).

6. **Distribution d'eau potable 24h/24 à tous les ménages.** Maurice et ses territoires (dont Rodrigues et Agaléga) ne seront jamais modernes sans une distribution d'eau à l'ensemble de ses populations de manière permanente. Il y a lieu de créer des réservoirs d'eau supplémentaires, agrandir ceux qui sont existants, avoir des moyens adéquats de captage d'eau et moderniser le réseau. Parallèlement, il faut inciter la population à pouvoir capter l'eau et la recycler pour certaines tâches ménagères.

7. **La lutte contre les crimes économiques.** Le gaspillage illégitime (à des fins manifestement personnelles) des fonds publics doit être pénalisé et l'auteur doit répondre de ses actes devant un juge. Il faut instituer un organisme dirigé par un juge ou magistrat en exercice pour contrôler les dépenses de l'État, des organes publics et des collectivités en remplacement de l'audit. L'ICAC devra tout aussi être dirigée par un magistrat en exercice ou un ancien juge et le directeur devra être nommé par le Chef-Juge et non pas par le Premier ministre. Une loi sur les crimes économiques doit remplacer celle sur la corruption et couvrir tous les crimes économiques. L'actuelle loi sur la corruption ignore certains crimes comme par exemple le délit d'initié.

8. **Relance de l'économie.** Le Gouvernement doit rechercher des points supplémentaires de croissance en faisant de Maurice un pays producteur d'énergies propres destinées à l'exportation. Nous devons développer nos capacités à mettre

sur pied une réelle industrie énergétique en exploitant des énergies marémotrices (courant de marée), houlomotrices (des vagues et houles), thermiques, éoliennes, et solaires. Nous avons amplement du vent, du soleil et des vagues pour fabriquer l'énergie du futur.

9. **La lutte contre l'endettement public.** L'État ne doit plus s'endetter à outrance et doit privilégier des budgets d'équilibre car la dette est un lourd fardeau laissé à la future génération. Le principe d'équilibre budgétaire doit être constitutionnalisé.

10. **Accès à la santé.** Un service d'aide médicale urgente accessible à tous doit être créé en augmentant de manière considérable les véhicules médicalisés du SAMU. Une réelle unité du SAMU doit être implantée dans chaque district. L'Hôpital doit pouvoir offrir une médecine et un traitement de pointe. Il faut instaurer une subvention équitable sur la médecine de qualité. Parallèlement, il y a lieu d'encourager l'assurance médicale.

11. **L'Éducation et l'enseignement supérieur.** Les Zones d'éducatives prioritaires doivent être élargies. Le Gouvernement doit créer dans chaque école une cantine scolaire capable de fournir un repas nutritionnel aux élèves au prix progressif selon les revenus des parents. L'État doit créer un site internet d'éducation à distance couvrant l'ensemble des disciplines du secondaire, assuré par des enseignants du public et gratuit. Il faut revaloriser l'Université de Maurice afin que les diplômes délivrés par cette institution soient reconnus sur le plan international et développer des partenariats avec les grandes universités étrangères.

12. **Plan de protection de l'environnement.** Maurice et ses îles doivent rester des îles vertes et il est urgent d'établir un plan de reboisement des villes, des quartiers, certaines montagnes et créer des espaces verts, etc. L'État et les collectivités publiques doivent donner l'exemple en utilisant au maximum les énergies non fossiles, par exemple pour l'éclairage public etc. Il faut inciter la construction d'immeubles à mur végétalisé et avec jardin de toiture.

13. **Fin du monopole de l'État sur l'audiovisuel et indépendance de l'organe régulateur.** L'État doit encourager au plus vite la mise sur pied des chaînes de télévision privées pouvant traiter de l'information et organiser des débats. Les nominations des membres et dirigeants de l'organe régulateur des médias doivent être avoir lieu par voie d'élection par les journalistes professionnels.

14. **Modernisation du système des transports en commun.** L'État doit inciter l'achat des bus modernes répondant aux critères de confort et de respect de l'environnement et permettant une accessibilité aux personnes handicapées. Des abris bus modernes doivent être installés et pouvant indiquer l'heure de passage des bus. Il faut redynamiser le réseau des bus pour couvrir l'ensemble du territoire et assurer un transport aux heures tardives.

15. **Logement.** L'État doit lancer un vaste projet de construction de logements sociaux de qualité afin de reloger dans des conditions adéquates les plus mal lotis.

16. **Développement de la culture et des loisirs.** Il faut réhabiliter d'urgence le Théâtre de Port-Louis et le Plaza et créer d'autres lieux de cultures à travers les territoires de la République. Il faut inciter la création artistique et littéraire. L'État doit construire une véritable grande bibliothèque nationale pluridisciplinaire pour permettre l'accès à une meilleure éducation tertiaire locale et à la recherche.

17. **Revalorisation du sport.** L'État doit instituer une Grande École du Sport afin de permettre aux jeunes de développer leurs capacités sportives. Le Football doit être réorganisé en faisant une compétition entre des clubs qui ne sont ni communautaires ni régionaux.

18. **Prévision météo efficace.** La météo mauricienne doit être modernisée et dûment équipée. Un système d'alerte doit être créé pour des phénomènes météorologiques autres que les cyclones telles les pluies-inondations.

19. **Redynamisation de la diplomatie.** Il y a lieu de redéployer les missions diplomatiques dans le monde afin que notre pays soit présent dans le Golfe Persique, au Japon, en Europe du Nord pour mieux défendre notre agressivité économique et attirer les investisseurs et touristes.

20. **Agriculture bio.** L'État doit favoriser le développement de l'agriculture biologique et rentable tout en se rapprochant au mieux de l'autosuffisance des produits alimentaires de base. Notre terre est fertile.

Ces vingt groupes de mesures représentent une base de travail et de plan d'action d'un éventuel Gouvernement.

Patriotique dans notre démarche, nous invitons tous les partis politiques, en particulier, ceux constituant, avec le Ralliement Citoyen pour la Patrie, les Forces nouvelles, à s'en inspirer pour un meilleur développement de notre pays.

Vive la République
Vive Maurice